

**Règlement du 35<sup>ème</sup> Concours de BD Amateurs de Chalonnnes sur Loire**  
**Organisé par l'association Calonn'anim et la Ville de Chalonnnes-sur-Loire**  
**les 8 et 9 février 2025**

ARTICLE 1

L'Association Calonn'Anim, en partenariat avec la ville de Chalonnnes sur Loire, organise lors de son 35<sup>ème</sup> festival de BD les 8 et 9 février 2025 un concours de BD ouvert à tous les amateurs, répartis en 3 catégories. Les participants s'engagent à **n'avoir jamais publié dans une revue professionnelle.**

ARTICLE 2

Le dossier complet, dont le contenu est défini dans le bulletin d'inscription, doit être transmis avant **le 25 janvier 2025 à 0 h 00**. Le concours est limité à 30 participants. Si le nombre des participants excède 30, l'ordre d'arrivée des dossiers sera pris en compte par les organisateurs. Les candidats retenus seront avertis **par courriel le 28 Janvier 2025**

ARTICLE 3

**Un lauréat (1<sup>o</sup> prix talent confirmé) n'est plus admis à concourir.**

ARTICLE 4

Le concours a pour but de révéler les talents des auteurs de BD. Ils doivent travailler sur un thème choisi par des auteurs professionnels présents au festival le samedi à 14 h , sur un format imposé, dans un temps limité, et sous les yeux du public.

ARTICLE 5

Les amateurs disposent du samedi 14h au dimanche 16h30 pour réaliser une planche sur le thème fixé par le jury et annoncé en début d'épreuve. La totalité du travail doit être réalisée sur place : les planches sont relevées à 19 h le samedi et restituées à partir de 9h le dimanche.

ARTICLE 6

Le travail remis est individuel. Il se présente sous la forme d'une planche format A3, composée d'au moins 3 vignettes et comporte un début et une fin. Le dépassement du format A3 par ajout de quelque nature que ce soit n'est pas autorisé. Le ton et le style sont libres. **Chaque participant doit apporter son matériel, seul le support papier de la planche définitive format A3 est fourni par les organisateurs.**

ARTICLE 7

Un parrainage par un/e auteur/e professionnel/le présent/e sur le festival est proposé. Le parrainage est attribué par tirage au sort par les organisateurs. Il a pour fonction d'aider le concourant à bénéficier des conseils du (de la) professionnel(le). Chaque amateur(e) est libre d'accepter ou non ce parrainage. Chaque concourant s'organise avec son parrain ou sa marraine comme il le souhaite.

ARTICLE 8

Les planches sont sélectionnées par un jury composé de 2/3 de professionnels et de 1/3 de membres de l'association organisatrice du festival.

Trois catégories sont déterminées:

- catégorie « talents juniors » (14 à 16 ans)
- catégorie « jeunes talents » (17 à 20 ans)
- catégorie « talents confirmés » (à partir de 21 ans )

Chaque catégorie récompense trois amateurs au maximum (*nombre déterminé en fonction du nombre de participants par catégorie*) . **Le gagnant du 1<sup>o</sup> prix de la catégorie « Talents confirmés » est déclaré Lauréat du festival.**

Un prix spécial récompensant le meilleur scénario est attribué. Ce prix peut être celui d'une planche déjà primée dans l'une des trois catégories précédentes.

Les planches sont sélectionnées et primées en fonction de la qualité graphique, de l'originalité du scénario, du respect du thème, du respect du présent règlement et des consignes de présentation. La proclamation des résultats se fait le dimanche à 18h

#### ARTICLE 9

Pour l'année 2025, le montant total des prix pourra atteindre 1 450 Euros *(dans le cas d'une distribution de tous les prix)*.  
Les candidats primés se voient également remettre un trophée.

#### ARTICLE 10

Les planches réalisées lors du concours seront disponibles à la médiathèque de Chalonnes sur Loire située 5 avenue Gayot pour être restituées dans un délai de 3 mois à compter de la fin du festival. Ces planches seront à retirer à la médiathèque de Chalonnes sur Loire pendant les heures d'ouverture (tél : 02 41 78 04 33 ou mail : [mediatheque@chalonnes-sur-loire.fr](mailto:mediatheque@chalonnes-sur-loire.fr))

Un fac-similé ou fichier numérique pourra être conservé par les organisateurs à des fins de reproduction dans le cadre de la communication du Festival BD Bulles en Loire.

#### ARTICLE 11

Pendant la durée du festival, une tenue correcte est exigée. La consommation d'alcool est interdite aux moins de 18 ans.

#### ARTICLE 12

L'inscription et le fait de participer au concours impliquent l'acceptation du règlement sous toutes ses formes et sans aucune restriction sous peine d'élimination du concours.